

Cours de danse Street-Jazz / Hip-hop commercial

EMILIE MORIN -

Informations - Règlement intérieur

Au Studio :

Le respect des lieux, le maintien en état du Studio, des vestiaires ainsi que la propreté dans l'enceinte de l'Espace est l'affaire de tous.

Les élèves doivent avoir une tenue adaptée pour la pratique de la danse : jogging, tee-shirt et chaussette de sport sont à prévoir. **Les Baskets devront être réservées uniquement à la pratique de la danse pour des raisons d'hygiène.**

En Cas d'absence, merci d'informer le professeur par appel ou sms dans les meilleurs délais avant le début du cours.

Le Professeur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du studio ou des vestiaires.

Les Enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs jusqu'à l'horaire du début du cours.

Le planning:

Studio « le Lieu sans Nom » 12 rue de Lescure 33000 Bordeaux

PLANNING -EMILIE MORIN- COURS DE STREET-JAZZ /HIP-HOP COMMERCIAL			
mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
	Prés-ados 11-13 ans Inter 15H30-17h00		
Prés-ados 10-12 ans Débutant 17H15-18h45	Ados 1 14 ans et + Déb / inter 17H00- 18h30		Ados 2 14 ans et + Inter /Av 18H00-19H30
	Adultes Inter /Av 20H00 - 21H30		Adultes Inter (sans spectacle) 19H30 - 21H00

Tarifs et Règlements :

1 cours/semaine de 1H30 Street-jazz/Hip-hop	44€ / mois	176€ / 1er trimestre 132€ / 2ème et 3ème trimestre	440€ / an
2 cours/semaine de 1H30 Street-jazz/ Hip-hop	60€ / mois	216€ / 1er trimestre 162€ / 2ème et 3ème trimestre	600€ / an
Cours à L'unité	16 €		

Forfait famille: Pour les personnes de la même famille 10% de réduction vous sera offert sur le deuxième forfait annuel.

Frais d'inscriptions de 25€.

Attention pour les règlements par trimestre, l'année se découpe en 10 mois soit le mois de septembre et 3 trimestres. Le mois de septembre est rajouté au premier trimestre.

Règlement par chèque:

- Les règlements peuvent se faire jusqu'à 10 chèques maximum
- La Totalité des chèques doivent être libellés à l'ordre de Morin Emilie le jour de l'inscription.
- Ils seront ensuite encaissés le 5 de chaque mois ou de chaque trimestre.

Règlement par virement bancaire:

- En une seule fois pour l'année.
- Ou au trimestre le 05 des mois de septembre, janvier et avril.

5€ de cotisation au Collectif Lescure vous sera demandé avant de commencer l'année pour vous assurer dans les lieux, un QR code ou un lien vous sera transmis.

Les prix sont forfaitaires, établis en tenant compte des vacances scolaires. Tout mois commencé est dû.

Aucun remboursement ne sera effectué hormis en cas de raisons de santé nécessitant un arrêt médical ou pour cause de déménagement, **un justificatif sera alors exigé.**

Merci de prendre bonne note de ces informations et de les respecter.

Cordialement - Emilie Morin